lapidaires à des diamants dont ils ne peuvent tirer parti, et qui sont réservés pour les vitriers.

— *Diamant faux*, Pierre naturelle ou factice, imitant le diamant. ▮ Variété incolore ou limpide du zircon.

— *Diamant savoyard*, Diamant coloré en noir ou en brun.

— *Diamant d'Alençon*, Cristaux de quartz hyalin, qui se trouvent aux environs d'Alençon.

— *Diamant du Canada*, Quartz hyalin noir.

— *Diamant du Rhin*, Quartz hyalin limpide.

— *Diamant spathique*, Corindon.

— *Diamchi*, Outil de vitrier et de miroitier, fait d'une pointe de diamant fixée à un manche, et servant à couper le verre.

— Mar. *Diamant d'une ancre*, Point de jonction de ses deux bras avec la verge.

— Archit. *Pointes de diamant*, Forme d'une pierre à bossages, qui, comme le diamant, est taillée à facettes. ▮ Ornement qui décore l'archivolte des portails et les moulures des cornichés extérieures, dans les monuments romano-byzantins.

— Adj. Typogr. *Edition diamant*, Edition en très-petits volumes, en caractères très-fins, dont le nom vient, dit-on, d'une édition anglaise de la Bible, intitulée la *Bible perle*.

— **Epithètes.** Riche, précieux, magnifique, luisant, brillant, éclatant, étincelant, rayonnant, éblouissant, splendide, rare, brut, taillé, enchâssé.

— Encycl. Minér. Le *diamant*, que son éclat, sa dureté, sa rareté surtout, mettent au premier rang des pierres précieuses, paraît avoir été connu des anciens. Mais, comme ils en ignoraient la taille, et que, par conséquent, ils ne pouvaient soupçonner ses brillantes qualités optiques, c'est sa dureté seule qu'ils semblent avoir remarquée. Du reste, tant chez les Grecs que chez les Romains, le terme *adamas* (indomptable) était surtout un terme générique servant à désigner un corps très-dur, quel qu'il fût. C'est dans ce sens que Platon l'emploie, et dans la locution latine, que l'on retrouve plusieurs fois chez les auteurs du meilleur siècle, *solido ex adamante portæ*, il signifie évidemment une porte de bronze ou d'airain.

Bien que l'on trouve aussi dans la nature le *diamant* sous forme de concrétions granuleuses et amorphes, son état le plus ordinaire est l'état cristallin. Ce sont quelquefois des octaèdres réguliers à faces planes et à arêtes droites, quelquefois des dodécaèdres, mais plus généralement des cristaux à faces convexes, circonscrites par trois arêtes courbes, et dans lesquels le nombre des faces peut s'élever de 8 à 48. On trouve même souvent des cristaux dodécatétraédriques qui apparaissent au premier abord comme des sphéroïdes. Pour expliquer cette circonstance extraordinaire dans un corps cristallisé, Haüy suppose que la loi de décroissement suivant laquelle le scalénoèdre en question s'inscrivait dans le cube, au lieu d'être uniforme, varie d'une lame à l'autre, suivant une progression déterminée. Haüy ne croyait donc pas que ces formes arrondies pussent provenir de la présence des *diamants* qui les affectent au milieu de galets et de graviers quartzeux. Il ne pouvait, vu leur extrême dureté, se résoudre à admettre qu'ils eussent pu être usés par le frottement de ces matières comparativement tendres. De plus, les *diamants* sont beaucoup trop rares dans ces terrains d'alluvion pour que l'on puisse attribuer leur altération à un frottement réciproque qu'ils auraient exercé les uns sur les autres. Aussi plusieurs savants ont-ils cherché une autre explication de ces formes arrondies du *diamant*, en les regardant comme le résultat d'une cristallisation précipitée et, par conséquent, imparfaite, ou bien d'une altération superficielle qui aurait eu lieu sur place et par des causes chimiques, postérieurement à leur formation régulière. ▮ Cependant, ajoute M. Delafosse, quand on considère toutes les circonstances dans lesquelles se trouvent ces cristaux à faces et à arêtes arrondies dans un sol de transport où dominent le quartz sous forme de galets ou des sables à gros grains, il devient très-probable que ces cristaux étaient primitivement réguliers, et que leurs arêtes auront été plus ou moins complétement effacées par l'action incessante des frottements et des chocs qu'elles auront éprouvés pendant la durée du charriage de ce gravier quartzeux. Le *diamant*, malgré sa dureté supérieure, a bien pu céder à la longue à cette action continuellement répétée des galets et des sables. En effet, l'action des matériaux les uns sur les autres ne dépend pas seulement de leur dureté relative, comme le prouvent les expériences de M. Daubrée, mais encore de la vitesse et de la pression des agents frotteurs. On sait que les roches ont été souvent striées par d'autres roches moins dures; que le granit, par exemple, peut l'avoir été par de simples galets calcaires. Des cristaux ou des fragments anguleux d'une dureté considérable peuvent donc s'arrondir sous l'action répétée des chocs et des frottements. Il ne faut pas perdre de vue que le *diamant*, qui est très-dur, est en même temps très-fragile. ▮ Notons que, dans certains de ces *diamants*, le clivage du cristal manque complétement, ou, pour mieux dire, est remplacé par une disposition de ses lames concentriques autour du centre de la sphère, ce qui rend impossible pratiquement la séparation de ces lames, laquelle constitue la taille, parce que ce sont elles qui présentent les surfaces naturelles les plus brillantes. Le docteur Wollaston a fait voir que, si toutes les pointes du *diamant* rayent le verre avec facilité, ce sont les angles seuls des cristaux naturels qui le coupent, et cet effet provient de ce que les angles des *diamants* bruts sont formés par la réunion de trois arêtes recourbées. Quant à la propriété de rayer simplement le verre, elle est, comme on le sait, propre à beaucoup de corps durs; mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'on peut donner à certaines gemmes, comme la topaze et le rubis, la propriété de le couper nettement. Il suffit, pour cela, de les tailler de manière que leurs angles soient précisément semblables à ceux du *diamant* brut. Seulement elles s'émoussent vite, ce qui n'arrive point pour ce dernier.

Dans la nature, le *diamant* se présente recouvert d'une couche opaque, que l'on nomme gangue. Cette gangue était retirée, la gemme est d'une transparence parfaite. Quand elle est incolore, elle atteint sa plus haute valeur. Quelquefois elle présente des teintes jaune mâtre, jaune citrin, brun clair, rose, vert, bleu, brun foncé, noir. On a découvert dernièrement des gisements où les *diamants* noirs se trouvent en grande quantité. Leur valeur est relativement minime. Aussi durs que les *diamants* blancs, ils ont été employés avec succès par M. Leschott à forer des trous de mine. Un puissant appareil de perforation pour les roches dures. Les roses sont, après les blancs, les plus recherchés par les joailliers.

La densité du *diamant* est de 3,5 en moyenne. Voici les variations de cette densité dans les *diamants* de diverses provenances :

Brésilien ordinaire, 3,444; brésilien jaune, 3,519; oriental, 3,521; oriental vert, 3,524; oriental bleu, 3,525.

Le *diamant* réfracte la lumière en entier sous un angle d'incidence excédant 24°,13. Son indice de réfraction absolue est 1,755. Son angle de polarisation est de 22°. D'après de La Rive et Marcet, sa chaleur spécifique est de 0,1192, et, d'après Regnault, de 0,14687. Quand on le frotte, il s'électrise positivement; mais, de même que le verre, il est très-mauvais conducteur de l'électricité, et il la perd très-rapidement.

Enfin le *diamant* jouit de cette propriété nommée phosphorescence qui n'appartient qu'à un petit nombre de corps, et qui consiste en ce qu'après avoir été exposé au soleil, à la lumière électrique, ou même à l'influence du frottement ou l'action de la chaleur, il émet dans l'obscurité une lueur *sui generis*. Pour constater ce phénomène sur la pierre précieuse qui nous occupe, on place le *diamant* sur une assiette ou une capsule, et on l'expose aux rayons solaires pendant un quart d'heure à peu près. Ce temps écoulé, on le transporte immédiatement dans l'obscurité la plus complète, telle que celle d'une cave ou d'un cabinet noir, et le phénomène devient très-sensible. Depuis qu'il est connu, le charbon devient également phosphorescent lorsqu'on le place entre des fils qui communiquent aux extrémités d'une pile.

Le *diamant* se rencontre dans un certain nombre de pays, mais il n'est abondant que dans l'Inde (royaumes de Golconde et de Visapour) et au Brésil; on en trouve encore dans l'île de Bornéo. Quelle que soit la localité où on le trouve, son gisement est toujours le même. Ce gisement est en même temps celui de l'or et du platine. Le *diamant* se rencontre donc dans ces alluvions anciennes, dans ces terrains caillouteux et arénacés qu'on nomme terrains plustiaques, à cause de leur richesse en matières précieuses, et qui ont été produits, en grande partie, par la destruction des roches métamorphiques. Dans un seul point du Brésil, le *diamant* a cependant été trouvé en place, au milieu des roches mêmes où, selon toute probabilité, il a pris naissance. Dans l'Inde, non loin de Golconde, sur les rives du Kistrah et du Pennar, on le rencontre dans un conglomérat ou poudingue formé de fragments arrondis de quartz, de silex, de jaspe, réunis par un ciment ferrugineux. Ce dépôt occupe le fond des vallées. Il n'est épais que de quelques pieds, et est recouvert d'une faible couche de terre végétale. Dans l'île de Bornéo, au pied du mont Raton et à l'ouest de cette montagne, existe encore un poudingue, formé de granit dioritе et de quartz, qui renferme de l'or et du platine en grains, et en outre des *diamants*. La découverte des *diamants* au Brésil date seulement des premières années du siècle dernier. C'est dans les provinces de Saint-Paul et de Minas que les gemmes précieuses se trouvent dans des terrains analogues à ceux qui les renferment dans l'Inde.

Le *diamant* est du carbone pur. Nous allons examiner comment on est arrivé à déterminer sa composition, quelles sont les principales hypothèses que l'on a faites sur sa formation dans les couches géologiques; enfin quelles sont les principales expériences tentées jusqu'à ce jour dans le but de reproduire artificiellement cette pierre précieuse.

Le *diamant* réfracte la lumière plus que ne le fait aucun autre corps transparent. Or, cette propriété appartient à beaucoup de corps combustibles. Newton, se basant sur ce rapprochement, émit avec une grande hardiesse l'opinion que le *diamant* était un corps combustible. L'Académie de Florence fut la première à tenter l'expérience, sur l'instigation du grand-duc Cosme III. Elle plaça au foyer d'un grand miroir sphérique, selon Berzélius, un *diamant* qui s'y consuma peu à peu. François, duc de Lorraine, fit répéter les mêmes expériences. On obtint même la combustion du *diamant* au moyen d'un violent feu de forge. Ces études furent continuées par plusieurs savants. Macquer établit, en 1771, que le *diamant* brûle avec une petite flamme. Mais ce fait était encore inexplicable, puisqu'on ne savait point quels résidus laissait la combustion du *diamant*. Lavoisier, le premier, paraît avoir eu l'idée de le brûler en vase clos. Pour cela, il plaça un *diamant* sous une cloche de verre, et disposa une lentille puissante, qui faisait converger les rayons solaires de façon que son foyer principal coïncidât avec le *diamant* lui-même. Analysant ensuite le résidu laissé dans la cloche, il établit rigoureusement que c'était de l'acide carbonique; par suite, que le *diamant* était du carbone. Toutefois on ignorait s'il n'y avait point d'autre corps allié au carbone dans cette substance. Tantôt on le considérait comme du carbone oxygéné, tantôt comme du carbone hydrogéné. Humphry Davy fit une expérience de laquelle il paut résulter que le *diamant* est du carbone pur. En effet, renouvelant celle de Lavoisier, il annonça, de plus, qu'en brûlant le *diamant* donnait la même quantité d'acide carbonique que le carbone pur, et qu'après la combustion le volume du gaz n'avait point changé. Toutefois, de nouvelles expériences faites par Arago et Biot, parurent contredire celle d'Humphry Davy. Ils trouvèrent que la puissance réfractive de la molécule du *diamant* déterminée par Newton était presque doulle la même que celle avait donnée le carbone. Ils se sont crus en droit d'en induire que le *diamant* n'est pas uniquement composé de carbone. En effet, la condensation seule du carbone ne pourrait expliquer une augmentation pareille dans la puissance réfractive. Il faudrait admettre, ce qui semble évidemment absurde, que, tandis que la puissance réfractive d'un gaz qui se liquéfie augmente d'un huitième, comme on le constate dans la combinaison de l'hydrogène avec l'oxygène, dans la solidification du carbone liquide, elle devient environ huit fois plus grande que dans le changement l'état précédent. Or, cela ne permettait plus de douter que la grande force réfractive du *diamant* ne décelât dans ce minéral la présence de l'hydrogène, qui seul, dit Haüy, semble posséder la propriété d'élever les puissances réfractives des corps combustibles à un degré bien supérieur à celui que donne la raison de densité. Biot infère de là que le *diamant* doit contenir 0,35 ou plus de son poids d'hydrogène pour que sa composition soit d'accord avec sa puissance réfractive. Plus tard, M. Semmler, chimiste allemand, s'appuyant sur ce fait, observé par Brewster, que les cavités constatées dans les cristaux de différents travaux d'eau renfermaient des liquides, et que, vu leur puissance de dilatation, ces liquides ne sont, pour la plupart, que de l'acide carbonique, a prétendu que le *diamant* n'était qu'un acide carbonique cristallisé. Quoi qu'il en soit, l'expérience de Humphry Davy est celle qui fait encore autorité, et jusqu'à présent le *diamant* est généralement regardé comme du carbone pur.

La formation géologique du *diamant*, c'est-à-dire l'époque, la manière dont il a pu être produit, a vivement préoccupé les savants. Jusqu'à présent, comme nous l'avons dit plus haut, on n'a trouvé le *diamant* que dans des couches peu consistantes, formées de fragments de roche de formation récente, terrains qu'on géologie on nomme terrains plusiaques, parce que l'on y rencontre la topaze, l'émeraude, le corindon, le rubis, l'or, le platine, etc., etc. Buffon part de là pour croire le *diamant* comme une terre végétale et limoneuse. M. d'Orbigny a plus tard développé cette idée en disant que le *diamant* n'est qu'un minéral produit par la lente et longue transformation cristalline de débris végétaux formant les premiers dépôts charbonneux. Cette conjecture fut renforcée par une observation de Brewster suivant laquelle les *diamants* réfractent la lumière tout autour d'une cavité primitive, que l'on y retrouve quelquefois, comme si leur masse se trouvait être la plus dense qu'ailleurs. On conclut de là que, primitivement, le *diamant* était formé d'une substance molle, comme une matière organique en décomposition; que cette matière s'était peu à peu solidifiée, ou, pour mieux dire, qu'une certaine réaction avait, selon les termes de Berzélius, déterminé le carbone cristallisé à se séparer dans cet état allotropique; que, peu à peu, il s'était durci autour d'une bulle d'air emprisonnée dans la matière, et que cette bulle d'air, réagissant sur les particules des matières les plus proches, les avait rendues plus denses, par suite plus réfractaires. Enfin Petzholdt, ayant fait brûler plusieurs *diamants*, analysa chimiquement les cendres qu'il crut le résultat de cette opération, et y trouva, dit-il, des parties siliceuses qui paraissaient offrir, sous le microscope composé, de l'analogie avec la structure cellulaire. Nous objecterons que cette expérience paraît à bon droit suspecte, puisque ni Lavoisier, ni Macquer, ni Humphry Davy ne mentionnent les cendres résultant de la combustion du *diamant*. De plus, le fait même que Petzholdt affirme est tellement vague par lui-même qu'on n'en saurait tirer des conséquences bien importantes; et puis, s'il en était ainsi, comment, selon l'observation si juste de M. Rossi, les gisements houillers, que l'on considère généralement comme une modification de végétaux anéantiliviens, ne seraient-ils pas plutôt riches en *diamants* que les entrailles d'un rocher ou les amas sablonneux des terrains d'alluvion, de même que les opales, les calcédoines, les agates, les topazes, les émeraudes gisent au sein de la matière siliceuse, dont elles ne sont que des modifications plus ou moins oxydées? Le même savant, rapprochant des expériences de Biot et d'Arago la théorie de M. Boutigny d'Evreux, d'après laquelle le carbure d'hydrogène a été une des premières combinaisons moléculaires et constitue seul la véritable origine de la houille, n'est pourtant pas éloigné de voir dans le carbure d'hydrogène l'origine commune de la houille et du *diamant*. Rappelons que Newton ne voyait dans le *diamant* qu'une substance onctueuse coagulée. Mais, comme le dit avec un haut bon sens l'illustre Berzélius, toutes ces données sont si peu certaines qu'elles ne peuvent jeter aucune lumière sur l'origine du *diamant*.

Un grand nombre de savants se sont occupés des moyens artificiels qui pourraient permettre la fabrication du *diamant*. Il serait du plus haut intérêt pour la science et pour le commerce de pouvoir produire le *diamant* en masses considérables. Sans doute il perdrait immédiatement sa valeur commerciale, et une pareille découverte amènerait une crise dans plusieurs industries; mais, sans vouloir traiter la question morale, et pour ne citer qu'un seul des immenses avantages qui en résulteraient, il est probable que l'astronomie en recevrait une impulsion comparable à celle que la découverte des lunettes a donnée à cette science; car une lentille construite avec cette substance, la plus réfringente et la plus transparente de toutes celles que l'on connaisse, aurait un pouvoir bien supérieur à celui de nos meilleurs instruments d'optique. On a déjà construit pour les microscopes des lentilles de dimension très-petite qui ont concouru, si l'on parvenait à la doter d'un pouvoir d'action aussi puissant dans l'étude de l'infiniment petit, d'une utilité plus directe encore pour nous, puisque c'est là que se trouve très-probablement la clef des grands problèmes de la chimie, de la physique, de la physiologie, du monde organique et du monde inorganique ! N'avons-nous pas déjà signalé le *diamant* comme un des corps qui, en donnant à la section supérieure d'un cylindre tournant avec une grande rapidité, appuyé sur un obstacle qu'il doit perforer, une garniture de *diamants* noirs, résout un des problèmes les plus importants de l'art de l'ingénieur, puisqu'il triple la rapidité du travail dans la perforation des roches les plus dures, l'établissement des tunnels, etc., etc. Depuis, on sait d'une manière certaine que les premières gemmes ont été trouvées par les sauvages dans les torrents qui descendent de la chaîne Mantiqueira, dans les environs du lieu nommé Tejuco, où a été bâtie la ville de Diamantina. La, en cherche du *diamant*, libre d'abord, attira dans cette contrée une multitude de mineurs, qui payaient au gouvernement portugais une redevance annuelle fixée d'après le nombre d'esclaves employés, et qui s'élevait parfois jusqu'à 150 francs par tête. Vers 1735, le gouvernement portugais établit à son profit le monopole de l'exploitation du *diamant*. Cette exploitation était adjugée à des entrepreneurs qui, moyennant des sommes plus ou moins considérables, exploraient les terrains diamantifères renfermés dans les limites de leur concession. L'aire diamantifère était primitivement fixée à 14 lieues de contenance. L'entrée et la sortie sans permission de ces terrains étaient rigoureusement interdites et punies des peines les plus rigoureuses. Le gouvernement métropolitain, qui ne voyait pas sans ombrage les grandes richesses si rapidement acquises par les adjudicataires, abolit les enchères en 1771, et fit commencer l'exploitation directe pour le compte du fisc le 19e janvier de l'année suivante. Ce nouveau système fut bien plus profitable et eut les résultats les plus avantageux pour le Trésor, mais ce fut au prix de vexations inouïes exercées contre les habitants des districts diamantifères. Il a été constaté sur les registres de la contrée que, depuis cette époque jusqu'à 1794, c'est-à dire en vingt-deux ans, il a été expédié à Lisbonne la quantité de 873,846 carats de *diamants*. En ajoutant à ce chiffre celui de 1,886,569 carats, pour la quantité extraite depuis 1730 jusqu'en 1772, on a la somme de 2,543,321 carats de *diamants*. De 1772 à 1806, on en a extrait 910,311 1/2 carats, ce qui fait un total de 3,453,832 1/2 carats de *diamants*, parmi lesquels on distinguait un *diamant* de 112 carats, trouvé en 1800 et appartenant à la couronne portugaise, et plus de 80 *diamants* chacun de 16 carats et au-dessus. Des richesses aussi extraordinaires ne semblaient qu'exciter encore davantage la cupidité du Portugal, qui, loin de se relâcher dans l'application des mesures prises pour protéger les précieux districts, redoublait de rigueur et de sévérité. La crainte d'être frustrée de la moindre partie de ce trésor, qui lui venait de sa colonie, était une inquiétude continuelle pour la cour de Lisbonne. Aussi le moindre soupçon, l'indice le plus léger, la dénonciation la moins fondée suffisait-elle pour faire déporter un individu dans des districts éloignés ou en Afrique, suivant la gravité de l'accusation. Jamais aucun moyen de défense n'était admis. Si l'accusé était un esclave, il était fouetté, marqué d'un fer rouge et condamné aux fers. En cas de récidive, il avait en outre une oreille coupée. Malgré cela, les *garimpeiros*, c'est-à-dire les nègres qui, pour se soustraire à la servitude, s'étaient enfuis dans les forêts, faisaient ordinairement, à la dérobée, des recherches de *diamants* qu'ils vendaient aux contrebandiers. Il y avait aussi des hommes libres qui s'adonnaient à ce genre de fraude, et on vit se former des bandes puissantes, capables de mettre en défaut la vigilance des autorités locales, souvent obligées de recourir à la force armée. La contrebande du *diamant* étant, du reste, très-facile à faire, on n'est jamais parvenu à en arrêter le cours. Les mineurs s'exercent, dès le commencement de leur carrière, à dérober des *diamants* pendant leur travail. Dans ce but, ils apprennent à jeter dans leur bouche, sans qu'on s'en aperçoive, une quantité de petites pierres de la sorte, il leur arrive de pouvoir soustraire quelques *diamants* de prix, malgré la surveillance active faite autour d'eux. Le prince régent de Portugal, depuis Juan IV, s'étant, par suite de la guerre, transporté au Brésil avec toute sa cour, en 1807, cet événement mit une certaine confusion dans la tarife des écritures du fisc. Ainsi, bien que l'exploitation fût en pleine activité et que de nouvelles découvertes eussent encore accru le nombre des gisements explorés, c'est à peine si les registres généraux constatent un chiffre de 206,111 1/4 carats de *diamants* envoyés à la cour de Rio-de-Janeiro. Avec l'indépendance du Brésil, proclamée en 1822, le système vexatoire du gouvernement métropolitain cessa d'être appliqué. Le nouveau gouvernement laissa libres l'entrée et la sortie du district diamantifère et facilita l'établissement de concessions pour l'extraction du *diamant*. Une loi promulguée en 1830 supprima la charge d'intendant général de l'administration des *diamants*, permit l'acquisition aux enchères publiques des terrains diamantifères, fixa au minimum de 33 mètres carrés l'étendue des lots à concéder, et décida que la somme annuelle à payer pour du tels lots ne pourrait pas être inférieure à 12 fr. 33 c. Un adjudicataire ne pouvait affermer à la fois plus de 200 mètres carrés. La durée de la concession était de trois à six ans. Ce système ne fut qu'imparfaitement mis à exécution, et une foule d'individus, profitant du désordre produit par les hésitations de l'administration, envahirent les districts reconnus et s'approprièrent des richesses qui n'appartenaient qu'à la nation. En 1845 furent inaugurées d'autres mesures, et cette époque, outre les mines d'Abaétié et de Matto-Grosso, en dehors des districts explorés jusque-là, on venait de découvrir à Bahia de riches gisements de *diamants*, sur la chaîne de Sincora.

En vertu de l'ordonnance du 24 septembre 1845 et de la loi du 28 octobre 1848, les terrains diamantifères ne peuvent être exploités que par des adjudicataires réguliers, payant une redevance annuelle d'environ 1 centime pour une surface de 2500,02. L'engagement entre l'administration et l'enchérisseur est valable pour une période qui ne doit pas dépasser quatre ans. La loi précitée établit en même temps un impôt de 1/2 pour 100 sur la valeur des *diamants*. La modicité de l'impôt a été jugée le meilleur remède pour diminuer, sinon pour arrêter la contrebande, qui se pratiquait sur une vaste échelle. En effet, cette fraude est bien moins considérable qu'autrefois, et ne s'exerce guère que sur les *diamants* d'une certaine valeur.

Dans les premiers temps, on ne cherchait les *diamants* que sous les torrents; car, d'après l'opinion vulgaire, on croyait que c'était sous l'eau que s'opérait leur formation. C'est de là que vient l'expression : *diamant de belle eau ou de mauvaise eau*. Voici comment on procède dans ce genre de recherches : on commence par mettre le lit du torrent à sec en pratiquant un barrage et en donnant un autre cours à l'eau; ce premier travail préparatoire est suivi d'un second, appelé par les mineurs *timpar a cata*, et qui consiste à déblayer la première couche de terre, ordinairement dépourvue de *diamants*. Cette couche est plus ou moins épaisse, selon que le cours de l'eau est plus ou moins paisible. Cette épaisseur varie de quelques centimètres jusqu'à 1 mètre. Lorsque apparaissent certains indices précurseurs des *diamants*, le travail est accompli avec un soin plus minutieux, tandis que l'on redouble la vigilance exercée sur les mineurs. Ces indices, appelés formations, sont de petites pierres de transition, arrondies et très-polies, et qui, selon leur couleur, reçoivent le nom de *palha de arroz*, *fava frets*, *aguha sirioria*. L'œuvre se trouve toujours avec ces pierres. Il y a encore, à Minas-Gernes, un autre indice de la présence du *diamant* : c'est l'or en poudre granuleuse. Les *diamants* se trouvent dans une couche de débris quartzeux à laquelle on donne le nom de *cascalho*. Le travail du chercheur de *diamants* est des plus routiniers, mais en même temps des plus rudes. On s'en fera une idée si l'on pense que le mineur a sur la tête les rayons d'un soleil tropical, tandis qu'il est parfois enfoncé dans l'eau jusqu'aux genoux. Malgré des peines et des précautions infinies, on ne parvient pas à explorer d'une manière complète les terres enlevées; la preuve, c'est que *l'étoile du Sud* a été trouvée dans des déblais abandonnés.

Le fleuve Jiquitinhonha et la plupart de ses affluents contiennent des *diamants* dans la partie rapprochée de leur source. Vers le milieu du XVIIIe siècle, on a commencé à explorer le lit principal de ce fleuve, en faisant des barrages aux endroits où son peu de largeur le permettait. Ces entreprises, très-lucratives du reste, ont l'inconvénient d'exiger des capitaux considérables. L'exploration du fleuve deviendra bien moins dispendieuse lorsque les mineurs s'aviseront d'employer la sonde artésienne pour vérifier les gisements, et la drague pour en extraire les *diamants*. Depuis quelques années, on fait à sec la recherche des *diamants* dans des terrains de transport quelquefois très-accidentés. Ce système donne beaucoup plus de peine, les gisements étant plus profonds et l'eau pour laver les pierres manquant souvent dans la saison sèche; mais il offre plus de chances et n'occasionne pas tant de dépenses que les travaux exécutés dans le fond des fleuves. Pour obvier à l'inconvénient du manque d'eau, les mineurs amoncellent les terrains diamantifères déblayés sur des escarpements en pente douce, de manière qu'ils puissent être facilement lavés lorsque les pluies surviennent. On donne le nom de *gupiaras* aux pentes des collines sur lesquelles les déblais attendent ainsi l'eau du ciel. Les riroles pratiquées ont la forme d'escaliers; de la sorte, le lavage s'opère insensiblement, et les matières précieuses ne sont pas entraînées trop rapidement.

Le *diamant* se trouve au Brésil dans une zone comprise entre les parallèles 12e et 22e, latitude méridionale, et entre les fleuves Paraguay, Jiquitinhonha, Doce et Paraguay, dans la province de Matto-Grosso.

On ne saurait dire au juste la quantité de *diamants* sortie des mines du Brésil depuis la découverte de cette gemme jusqu'à nos jours; mais, selon le calcul du célèbre voyageur Teuchi, qui a pu avoir à sa disposition tous les registres officiels du Brésil concernant cette exploitation, la quantité des *diamants* extraits des mines brésiliennes pendant l'espace de cent vingt ans, c'est-à-dire depuis 1730 jusqu'en 1850, s'élèverait à 10,109,586 carats, ce qui est égal au poids de 2,200 kilogrammes.

Ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article, l'emploi du *diamant* comme pierre d'ornement semble remonter à une haute antiquité; mais les anciens, ne sachant pas le tailler, le portaient tel que la nature le donne. Ils y attachaient un grand prix, et recherchaient surtout ceux qui étaient naturellement brillants et de forme régulière, que l'on nommait *diamants* à pointes nalves. En 1476, un Flamand, Louis de Berghem, ayant remarqué que le *diamant* pouvait être usé par sa propre poussière, fut amené par ses connaissances mathématiques à déclarer que les plus beaux jeux de lumière devaient dépendre de la manière dont on coordonnait ses facettes. A dater de ce jour, il s'occupa de donner au *diamant* toutes les formes voulues et le poli le plus parfait. Le premier *diamant* taillé fut porté par Charles le Téméraire, qui le perdit à la bataille de Morat; retrouvé depuis, il fut vendu à Henri VIII d'Angleterre, et celui-ci le donna à sa fille en la mariant au roi d'Espagne, Philippe II.

Dans l'Inde, on taille le *diamant* de manière à le conserver le plus gros possible. En Europe, au contraire, on sacrifie beaucoup du volume de la pierre. On taille le *diamant*, dit M. Louis Halphen, dans le *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, au moyen de meules d'acier doux, tournant autour d'un axe vertical, et sur lesquelles on répand de la poudre de *diamant* délayée dans l'huile. Le mouvement de rotation doit être très-rapide; en moyenne, il atteint 2,200 tours à la minute. Le *diamant* à polir est scellé à l'extrémité d'un petit cylindre de cuivre qui est maintenue dans une tenaille d'acier; cette tenaille, chargée d'un poids, presse le *diamant* sur la meule pendant sa rotation. La meule donne au *diamant* la forme par facettes et le poli; mais très-souvent le *diamant* doit subir une opération préliminaire appelée clivage. Cliver un *diamant*, c'est le fendre en deux parties à l'aide d'un couteau d'acier, auquel on imprime un choc très-sec, à l'aide du marteau. Le *diamant* se clive toujours suivant une surface parfaitement nette, et cette direction est appelée fil de la pierre par le cliveur, face de clivage par les minéralogistes. On clive les *diamants* pour en séparer les parties défectueuses, ou pour, d'une seule pierre, en faire plusieurs, lorsqu'il y a avantage. La plupart des *diamants* subissent les trois opérations suivantes, qui constituent la taille : on les clive, on les facette et on les polit. Avant de facetter les *diamants*, on les décroûte en opposant *diamant* contre *diamant*, et la première forme ainsi obtenue s'appelle ébauche. Pour former les facettes, on présente ensuite la pierre à la meule, toujours dans le sens de son fil. Autrefois la taille des *diamants* était tout élémentaire. On se bornait à dresser les deux faces principales et à abattre les arêtes en biseau; aujourd'hui on obtient des pierres de formes variées, qui constituent dans le commerce autant de marchandises diverses. Les trois grandes divisions sont : le brillant double taille, le brillant simple taille et la rose.

Le brillant affecte une forme que l'on obtient par le procédé suivant : qu'on imagine un octaèdre régulier terminé par deux sommets ou deux pointes opposées, et qu'on divise par la pensée en six parties égales la distance de ces deux pointes, ou en trois parties chaque demi-distance. On supprime au sommet supérieur deux parties en coupant le *diamant* : on forme ainsi la table ou face supérieure. Au sommet inférieur et à partir du sommet, on en coupera une partie seulement, on formera ainsi la culasse ou facette inférieure. Le *diamant* aura deux faces parallèles et seize pans coupés, dont huit inclinés symétriquement en sens inverse. Les huit pans supérieurs reçoivent chacun quatre petites facettes, et leur réunion forme ce qu'on appelle la *couronne*. Les huit pans inférieurs reçoivent également quatre facettes chacun, et leur réunion forme le pavillon. Ces petites facettes sont ou des triangles ou des losanges. Dans un brillant, il y a donc soixante-quatre facettes, une table et une culasse. Le brillant ainsi taillé se vend sous le nom de recoupé ou double taille, mais on ne lui donne quelquefois que treize facettes sur le dessus et neuf sur le dessous, et on le vend sous le nom de non recoupé ou simple taille. Cette dernière taille n'est usitée que pour les *diamants* de petite grosseur, qui servent dans la joaillerie pour l'entourage des pierres plus fortes et pour les parures les plus modestes. Le prix en est nécessairement moins élevé que celui du recoupé. On nomme pierres épaisses les brillants dont la partie extérieure est seule dressée et la face opposée taillée en prisme.

Le demi-brillant est une pierre plate par-dessous et ayant à la partie supérieure une table ou une couronne. En ne met, en effet, au brillant recoupé, scié en deux parties égales. La pierre à portrait est un brillant formé par deux faces parallèles, réunies par une mince couronne facettée. La brioletle n'a rien de dessus ni dessous; elle a la forme d'une petite olive surchargée de facettes sur tous les sens. Aux Indes, d'où viennent autrefois exclusivement les brioleltes, on a l'habitude de les parcer d'un très-petit trou à la partie supérieure. En Europe, à Amsterdam surtout, on taille très-bien les brioletles, mais on n'est pas encore parvenu à les percer. Les pendeloques ont la forme d'une demi-poire; elles ont une table et une culasse, et sont surchargées de facettes du côté de la culasse. Très-recherchée, la pendeloque se paye plus cher que le brillant.

La rose a le dessous plat, et le dessus s'élève en dôme taillé à facettes au nombre de vingt-quatre. La pointe du dôme pyramidal est formée par la réunion de six faces triangulaires. Six autres triangles, appliqués base à base aux précédents, ont leur sommet sur la coulisse de la table inférieure. Ces derniers triangles laissés par ces triangles sont taillés chacun en deux facettes. Une rose ainsi faite s'appelle rose de Hollande. La rose demi-Hollande n'a que dix-huit facettes. La rose de Brabant en a douze seulement. Enfin il y a des roses à six facettes, qu'on désigne dans le commerce sous le nom de six-faces ou roses d'Anvers.

La taille des *diamants* est une industrie très-importante et qui occupe un grand nombre d'ouvriers; elle est presque entièrement localisée dans la ville d'Amsterdam. Les établissements où elle s'exerce sont appelés fabriques de *diamants*.

Les seuls *diamants* bruts qui aient leur utilité directe et qui soient vendus pour tels sont ni taillés ni polis sont ceux qu'on appelle vitriers. Le *diamant* vitrier est une pierre de petite dimension, à faces convexes et à arêtes courbes, et dont les sommets sont nettement accusés.

Les *diamants* taillés se vendent suivant les grosseurs, et le prix en est fixé au carat. Les *diamants* de première eau au-dessous de 3/4

de carat se vendent de 200 francs à 210 francs le carat; ceux de 1 carat se vendent de 250 à 300 francs. Pour les pierres supérieures à 1 carat, on obtient la valeur du *diamant* en multipliant le carré de son poids, exprimé en carats, par le prix du carat. Si donc une pierre de 10 carats est d'une belle eau et pure, elle vaut 100 fois une pierre de 1 carat dans ces conditions, c'est-à-dire 25,000 ou 30,000 francs, selon que le carat vaudra 250 ou 300 francs.

Les *diamants* les plus célèbres du monde sont :

1° Le *koh-i-noor* (nom indien qui signifie *montagne de lumière*), qui, après avoir appartenu successivement au Grand Mogol, au roi de Lahore, est aujourd'hui acquis à la couronne d'Angleterre; il pesait dans l'origine 800 carats, qui furent réduits par la taille à 279, son poids actuel; il ressemble, pour la forme, à la moitié d'un œuf de poule; son eau est très-belle. Quant à sa valeur, il est difficile de l'apprécier; on dit que, à calculer sur les prix courants du commerce, il vaut 50 millions de francs.

2° Le rajah de Mattan, à Bornéo, possède un *diamant* qui pèse 63 grammes ou 367 carats, c'est-à-dire plus de 2 onces.

3° Le *diamant* de l'empereur de Russie pèse 41 grammes ou 193 carats; il est de la grosseur d'un œuf de pigeon. L'impératrice Catherine l'a acquis moyennant une somme de 2,160,000 francs et une pension viagère de 96,000 francs.

4° L'empereur d'Autriche possède un *diamant* qui appartenait jadis au grand-duc de Toscane. Ce *diamant*, net, de belle forme, mais d'une teinte citron, pèse 139 1/2 carats, et vaut 2,600,000 francs. Il a été mis en gage à Paris, en 1847, à l'occasion d'un emprunt.

5° Le *régent* ou *Pitt*, de la couronne de France, pèse 29 grammes ou 136 carats; il en pesait trois fois plus avant la taille, qui a demandé deux ans de travail. Il a été acheté 2,225,000 francs à un gentilhomme anglais nommé Pitt; on l'estime aujourd'hui plus du double. Ce *diamant* surpasse tous les précédents par sa perfection, sa limpidité et la beauté de sa forme; il est taillé en brillant.

Tous ces *diamants* viennent de l'Inde.

6° Le roi de Portugal possède le plus gros *diamant* qu'on ait trouvé au Brésil; il conserve la forme d'un octaèdre, et pèse 25 grammes et demi ou 120 carats, suivant les plus fortes estimations.

Nous donnons de plus amples détails sur quelques-unes de ces gemmes à l'article qui les concerne. V. KOH-I-NOOR, RÉGENT, SANCY.

Il arrive que, lorsqu'un *diamant* dépasse un certain degré de pesanteur et de perfection dans sa cristallisation, il se trouve, par son haut prix, en disproportion avec le luxe des particuliers. Le possesseur d'une telle pièce ne peut alors compter, pour tirer parti de son trésor, que sur le faste des cours; car les trônes ont seuls les moyens de soutirer aux populations les ressources nécessaires à l'acquisition d'un luxe aussi exorbitant qu'inutile. Cependant les peuples commencent à se lasser de tous les attirails du despotisme; les princes, moins confiants dans la durée du prestige royal, ou moins libres dans leur faste, commencent à hésiter devant ces dépenses insensées. C'est ainsi que l'*étoile du Sud*, le plus récemment découvert (1853) et l'un des plus gros *diamants*, n'a pas pu encore trouver un acquéreur. Ce magnifique *diamant*, qui pesait avant sa taille 254 carats, est, faute d'acheteurs, ballotté de dépôt en dépôt, occasionnant de la sorte des frais considérables à son propriétaire.

— Hist. *Diamants de la couronne.* On désigne encore aujourd'hui sous ce nom les *diamants* et pierreries destinés pendant longtemps à l'ornement de la couronne royale, et, par extension, tous ceux qui, achetés à différentes époques, servaient dans les circonstances solennelles à décorer soit les habits d'apparat, soit les attributs de la royauté. Néanmoins un grand nombre de ces *diamants* et pierreries n'ont jamais été utilisés et ont été simplement acquis et conservés à titre de simples curiosités. Bien que peu de nations puissent rivaliser avec la France en magnificences de ce genre, il serait impossible d'écrire une histoire et même un résumé complet sur la matière. L'usage des *diamants* comme ornements des têtes couronnées ne commença à devenir régulier et général qu'après que Louis de Berghem eut découvert l'art de la taille. Cette découverte remontant au XVe siècle, il n'est pas douteux qu'à l'exemple de Charles le Téméraire, qui posséda le premier *diamant* taillé par le procédé nouveau, les rois de France ses contemporains n'aient dès lors, eux aussi, commencé la riche collection dite des *diamants* de la couronne. A supposer même que Louis XI, le monarque sobre jusqu'à l'avarice, ait quelque peu négligé ce soin, ses successeurs Charles VIII, Louis XII et enfin les Valois firent l'acquisition de *diamants*, perles et autres bijoux nombreux. Le fait est attesté, sans détails il est vrai, mais d'une manière positive, par les chroniqueurs du temps. Pourtant il faut descendre jusqu'aux dernières années du XVIIe siècle pour trouver le premier inventaire officiel de ces richesses royales. Ce premier inventaire, signé La Vrillière, eut lieu sous le règne de Louis XIV, le 10 septembre 1691, et ce ne fut que près d'un siècle plus tard, le 1er octobre 1784, que les *diamants* et autres bijoux désignés sous la dénomination uniforme de *diamants* de la couronne furent, par arrêt du conseil signé *baron de Breteuil*, déposés au garde-meuble. Cet arrêt commit le sieur de La Chapelle, chef du bureau de la maison du roi, pour diriger et surveiller le transfèrement régulier de ces trésors entre les mains de Thierry, marquis de Ville-d'Avray, investi du titre de commissaire général de la maison du roi au département des meubles de la couronne, dans la salle appelée salle des bijoux. Parmi les personnes qui furent alors chargées d'assister le sieur de La Chapelle, tant pour sa décharge que pour l'estimation des joyaux, on voit figurer un nom devenu célèbre, celui de Bœhmer, l'un des vendeurs du trop fameux *collier de la reine*. Avant le transfèrement des *diamants* au garde-meuble, un autre inventaire avait été néanmoins dressé en 1774 : cet inventaire, le seul sur lequel il soit aujourd'hui possible à l'historien d'établir la première base de son travail, porte à 7,482 le nombre des seuls *diamants*.

La Révolution était arrivée à sa période croissante, lorsque, par décrets en date des 26, 27 mai et 22 juin 1791, l'Assemblée nationale constituante ordonna qu'un inventaire complet, et qui serait rendu public, serait dressé, en présence de commissaires et d'experts nommés à cet effet, de tous les *diamants* de la couronne, perles, pierreries, tableaux, pierres gravées et autres, se trouvant alors au garde-meuble. Cette décision, adoptée par l'assemblée avec cette rapidité qui caractérisait le plus grand nombre de ses actes, avait pris son origine dans les bruits de toutes sortes qui, depuis quelques jours, circulaient non-seulement dans Paris, mais encore dans toute la France, acquérant sans cesse une consistance nouvelle, bien que dénués de fondement en réalité. On allait jusqu'à dire que certaines municipalités avaient arrêté des caisses entièrement remplies des *diamants* de la couronne; que des bateaux portant ce chargement précieux avaient été saisis sur la Seine et interceptés. L'Assemblée nationale commit en conséquence trois de ses membres, les sieurs Bion, Christin et Delattre, à l'effet de procéder aux visites et vérifications ci-dessus. Aux commissaires furent adjoints les sieurs Menière, Landgraff et Loury, joailliers, à titre d'experts. L'inventaire eut lieu en plusieurs vacations; il fut collationné et imprimé, et c'est du *rapport* présenté après l'achèvement des opérations, à l'Assemblée constituante, par M. Delattre, député de la Somme et l'un des commissaires élus, que nous avons extrait la plupart des intéressants détails résumés par nous ci-après.

En effet, nous insistons sur ce point : en dépit de l'inventaire de 1691, de celui de 1774, et du procès-verbal de transfèrement de 1784, il n'existait, avant la mesure prise par l'Assemblée constituante, aucun document officiel, à la fois public et authentique, de nature à éclairer le pays sur l'état de ces richesses trop longtemps inconnues, livrées aux caprices de la royauté. On aura une idée de l'intérêt capital d'une pareille mesure quand nous aurons rappelé qu'après la mort de Henri II il fallut exiger, et non sans difficultés, de l'orgueilleuse Diane de Poitiers, favorite du roi défunt, la restitution « des pierreries et joyaux de la couronne, qui avaient passé, avec la faveur royale, de Mme de Châteauroux à la duchesse d'Etampes, et de la duchesse d'Etampes à Diane. » (Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, p. 20.)

Nous avons dit plus haut que l'inventaire de 1774 constatait l'existence de 7,482 *diamants* dans le domaine de la couronne.

Deux ans plus tard, en 1776, un arrêt du roi prescrivit la vente de 1,471 de ces *diamants*. Cette vente produisit une somme de 75,000,050 livres. Le chiffre des *diamants* se trouva donc restreint à 6,011.

Mais les nécessités d'ornementations diverses pour le service personnel du roi, et notamment de la décoration de sa garniture de boutons et de son épée (fourreau et baudrier), *exigèrent*, peu de temps après cette mesure, l'acquisition de 3,536 *diamants* nouveaux. Ce chiffre, joint à celui de 6,011, montant du reliquat ci-dessus, donna pour résultat à l'inventaire de 1791 le chiffre total de 9,547.

Il semblait donc, au premier abord, que le trésor de la couronne se fût, de 1774 à 1791, accru de près de 2,500 *diamants*. Mais, ainsi que le fait très-bien remarquer le rapport de Delattre, il s'en fallait de beaucoup que les *diamants* rachetés en 1784 et dans les années suivantes égalassent en valeur ceux qui avaient été vendus par ordre royal en 1776. Et cela était si vrai que, dans l'inventaire de 1774, un article entier (l'article 24) manquait complétement et que le montant n'en fut pas représenté aux commissaires de l'assemblée, du moins effectivement.

Les commissaires, dans cette situation, crurent devoir établir ainsi la différence entre l'inventaire de 1774 et celui auquel ils procédaient :

	livres.	s.	d.
Article 24 manquant (1774).	45,000	»	»
Montant des 1,471 *diamants* vendus en 1776.	114,409	10	9
Total.	159,409	10	9

De ce chiffre, en déduisant, pour les 3,536 *diamants* nouvellement achetés depuis 1776, la somme de. 31,503 10 9
on arrive à un chiffre de. . . 127,906 » »
représentant le déficit apparent.

Ceci posé, le rapport de Delattre apporte immédiatement, il est vrai, certaines restrictions à ses conclusions sévères. Depuis 1774 les *diamants* de la couronne avaient en effet subi, tous sans exception, une taille nouvelle et excellente qui avait accru leur valeur. Le déficit apparent devait donc être forcément diminué, quelques-uns prétendent même supprimé, éteint tout à fait, balancé par le prix de la nouvelle taille.

Mais quel but avait eu la vente des 1,471 *diamants* effectuée en 1776? Une *épuration*, dit le rapport, qui qualifie cette mesure de *louable projet*. Ces *diamants* vendus ne devaient pas, cependant, déparer d'une façon bien notable le trésor de la couronne, puisque le même rapport, ainsi que nous l'avons rappelé plus haut, atteste que les *diamants* rachetés étaient loin d'égaler en valeur les *diamants* vendus.

Une seule solution est possible dans l'intérêt de la royauté : c'est celle que nous avons donnée, à savoir que le prix des *diamants* vendus fut absorbé par la taille des *diamants* restants, et aussi, ajoutons-le d'après le même rapport, « par la monture des parures nouvelles à créer. »

Ce qui est certain, c'est qu'un arrêt du roi, daté du 23 mai 1789, ratifie complétement ces mesures, régulières au point de vue de la monarchie absolue. Ce qui ne saurait davantage être mis en doute, c'est la parfaite probité du marquis Thierry de Ville-d'Avray, conservateur véritable du garde-meuble, qu'un *bon du roi* déchargea complétement, dès 1785, des *diamants* compris sous l'article 24 et qui ne purent être représentés en 1791 aux commissaires de l'assemblée. Il est vrai que Thierry, à défaut de cette représentation, déclara aux commissaires « que la reine en appropria les *diamants* et les rubis à une parure beaucoup plus considérable qui fait partie de ses *diamants* particuliers. » Et le rapport, très-bienveillant, comme on va le voir, pour la royauté, ajoutait en manière de conclusion : « Il n'est pas possible de rappeler ces pierreries : on n'ira pas briser une parure dont elles ne sont qu'un médiocre accessoire. Vous n'aurez pas l'*indécente mesquinerie* de les réclamer. » En un mot, le rapport invoquait le *bon du roi*, alors titre légal. Mais il constatait, en rendant justice à Thierry de Ville-d'Avray, la mauvaise volonté du sieur de La Chapelle, qui, sous des prétextes insuffisants, s'était toujours refusé à leur représenter le procès-verbal de l'inventaire du transfèrement de 1784.

Il serait trop long de donner ici l'immense inventaire de 1791. Il ne tient pas moins de 300 pages, dont près de 100 pour les *diamants* de la couronne proprement dits. En tête figure le *régent*, avec cette désignation : « Un superbe *diamant* brillant, blanc, appelé le *régent*, forme carrée, les coins arrondis, ayant une petite glace dans le filetis et une autre à un coin dans le dessous, pesant 136 carats 13/16 (environ 29gr,617), estimé 12 millions de livres. » Puis viennent des *diamants* moins connus, et dont l'estimation varie entre 150,000, 200,000, 60,000 livres, etc., etc. Un petit nombre ne dépasse pas 10,000 livres. Mais le total, joint à la valeur du *régent*, n'en atteint pas moins. 16,730,403 liv.

Si maintenant, à ce chiffre énorme et qui représenterait aujourd'hui une valeur double sinon triple, nous ajoutons le total de l'estimation des *perles*, ci	996,700 »
Si aux *perles* nous ajoutons les *pierres* précieuses; aux pierres précieuses les parures de *diamants*.	5,834,490 »
aux parures de *diamants* les *bijoux*, tels que vases précieux, coupes, etc., etc. . .	5,144,390 »
aux bijoux, les bronzes.. . .	341,036 »
et enfin aux bronzes les tableaux..	41,846 »
nous trouvons ce total général, véritablement prodigieux, de..	29,888,065 liv.

Il y a loin de ce total et de cet inventaire aux *diamants* de la couronne actuels, qui n'ont guère conservé que le *régent*, après avoir possédé le *Sancy* et beaucoup d'autres moins connus. Il serait à souhaiter qu'un inventaire fût dressé prochainement de ces richesses, par les soins du gouvernement; car l'inventaire de 1791 est la dernière pièce officielle qui ait réalisé jusqu'ici un pareil travail.

— *Diamants célèbres.* Un certain nombre de *diamants*, les uns par la perfection de leur *eau*, d'autres principalement par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, sont devenus, pour ainsi dire, légendaires. On trouvera à leur ordre alphabétique l'histoire détaillée des principaux, entre autres, celle du *régent* et du *Sancy*, *diamants* qui eurent à traverser tant d'aventures. Nous nous bornerons donc ici à passer sommairement en revue ceux qui, moins généralement connus aujourd'hui que les deux précédents, tiennent toutefois une place capitale dans cet ordre spécial. Avant tout, nous insistons sur ce point, que la limpidité du *diamant* prime aux yeux des connaisseurs ses dimensions matérielles.

Cette qualité essentielle a été singulièrement aidée par l'art de la taille, art dont la découverte, due à Louis de Berghem, ne remonte pas, ainsi qu'on l'a dit plus haut, au delà du XVe siècle. Auparavant, c'est-à-dire au moyen âge, et même vraisemblablement aux temps antiques (car les anciens connurent les Indes, cette patrie du *diamant*), on était réduit à choisir ceux dont les cristaux présentaient des octaèdres. Des *diamants* de cette nature, ainsi qu'il résulte des chroniques contemporaines, ornaient le manteau impérial de Charlemagne et le manteau royal de saint Louis. Le premier *diamant* taillé fut celui de Charles le Téméraire, appartenant aujourd'hui à la couronne d'Autriche et sur lequel nous reviendrons plus loin.

Le plus gros *diamant* connu est celui du rajah de Mattan, à Bornéo. On évalue son poids à 367 carats, c'est-à-dire à plus de 2 onces.

Après ce *diamant* se place le *diamant* du Grand Mogol, dont l'*Encyclopédie* fait déjà mention au siècle dernier comme d'une merveille. Ce *diamant* ne pèse pas moins de 280 carats, et le fameux marchand de *diamants* Tavernier, qui visita ce trésor, ne craignit pas de fixer l'estimation du joyau à près de 12 millions de livres. Le *diamant* du Grand Mogol, découvert en 1550 non loin de Golconde, la ville féerique qui a si souvent servi de théâtre imaginaire aux fantaisies des poëtes et des conteurs, ce *diamant*, disons-nous, affecte la forme d'un œuf coupé par le milieu. A l'époque, pourtant peu éloignée de nous, où Tavernier visita la cour du Grand Mogol, les richesses de ce souverain en ce genre ne permettaient à nul autre monarque, soit d'Orient, soit d'Occident, d'essayer même de soutenir la comparaison. « Le Grand Mogol, dit Tavernier dans la curieuse description qu'il a laissée de son voyage, a sept trônes : les uns ornés de *diamants* seuls, les autres de *diamants* avec des rubis, des émeraudes et des perles. Le trône de paon est le plus large : il a 6 pieds de longueur sur 4 de largeur. » Ce trône devait son nom à un paon d'or massif incrusté de *diamants*, qui couronnait le sommet d'un dais dont la voûte était toute brodée de *diamants* et de perles. Suivant une bizarre règle de l'étiquette de cette cour asiatique, dès que l'empereur s'asseyait, on suspendait devant lui, de manière que son regard pût en embrasser les multiples et étincelantes facettes, le plus beau *diamant* de la couronne, c'est-à-dire, vraisemblablement, celui dont nous avons parlé plus haut. Quant à l'origine de ces trésors quasi fantastiques, elle s'explique aisément : la maison de Timour, souveraine de Mogol, et notamment le terrible Aureng-Zeb, n'avait cessé de faire une guerre sans trêve à ses voisins, pillant à son profit les temples de Visapour et de Golconde, si riches en merveilles précieuses, et ne consentant à la paix que lorsque l'ennemi, abattu et épuisé, se dessaisissait, en faveur du vainqueur, de ses derniers joyaux.

On sait quel faste présidait à la cour du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire; mais le duc ne se bornait pas à faire l'étalage de ses richesses dans sa capitale et en temps de paix : lorsqu'il entreprenait une expédition et qu'il se mettait à la tête de ses armées, il se faisait accompagner de ses services d'or, d'argent et de vermeil, et de tous ses *diamants*. Charles le Téméraire était alors le souverain d'Europe qui en possédait la plus belle collection. Il n'en existe malheureusement pas d'inventaire complet et spécial; mais lorsque, vaincu par les Suisses à la terrible bataille de Granson, il dut fuir presque seul, abandonnant tous ses bagages aux vainqueurs, on trouva après lui, entre autres trésors, trois *diamants* admirables, qui aujourd'hui encore ornent trois couronnes européennes.

Le premier fut découvert sous un chariot, enfermé dans une petite boîte toute décorée de perles fines. C'était le gros *diamant* du duc, qui ne manquait jamais de le porter à son cou les jours de grande cérémonie. Ce *diamant* avait orné naguère la couronne du Grand Mogol et avait été acheté directement par les envoyés du Téméraire. Le soldat suisse qui en fit la découverte commença par garder la boîte ornée de perles et par jeter le *diamant*, qu'il prit pour une sorte de caillou vulgaire; mais il se ravisa, ramassa le *caillou* et alla le proposer au curé de Montagny, qui le lui acheta un écu. Le brave curé, qui, vraisemblablement, ne connaissait pas davantage la valeur du trésor que le hasard faisait tomber entre ses mains, revendit le *diamant* 3 écus à un Bernois. Mais ce dernier, plus éclairé, en tira 5,000 ducats. Revendu 7,000, acheté 14,000 par le fameux duc de Milan, Ludovic le More, le bijou finit par être acquis par le pape Jules II, moyennant 20,000 ducats, et aujourd'hui encore il orne la tiare pontificale. Sa grosseur égale à peu près celle d'une demi-noix.

Un autre *diamant*, trouvé également sur le champ de bataille de Granson, fut acheté à un prix relativement infime par un marchand de *diamants* fort connu à cette époque et appelé Jacques Fugger. Fugger le garda longtemps, probablement faute de trouver un acquéreur, et l'on voit plus tard ce *diamant* passer dans les mains de Henri VIII, roi d'Angleterre, puis dans celles de sa fille Marie, qui l'emporta en Espagne; il constitue aujourd'hui le plus beau joyau de la couronne d'Autriche. Il pèse environ 139 carats et est évalué 2,600,000 francs. Sa teinte est malheureusement un peu jaunâtre, et sa forme (il est taillé en rose) assez mauvaise. Blanc et limpide, il vaudrait le double de ce prix.

Le troisième *diamant* provenant de la défaite du duc de Bourgogne n'est autre que le *Sancy*. Nous renvoyons pour son histoire, fort curieuse et tout au moins aussi accidentée que celle du *régent*, à l'article spécial que nous lui avons consacré. V. SANCY.

D'autres *diamants* et de nombreuses pierres précieuses furent encore trouvés sur le champ de bataille de Granson. Bornons-nous à rappeler le chapeau à l'italienne du duc Charles, de velours jaune surchargé de *diamants* qui y dessinaient une sorte de broderie étincelante. Le marchand Fugger l'acheta à vil prix au Suisse qui l'avait ramassé et en revendit plus tard les pierreries à l'archiduc Maximilien d'Autriche. Elles font sans doute encore partie du trésor de la couronne.

Le gros *diamant* de la couronne de Russie pèse 193 carats. Il est gros comme un œuf de pigeon et d'une forme considérée comme mauvaise par les spécialistes. Il n'en a pas moins été payé 2,160,000 francs comptants, plus une pension viagère de 96,000 francs. Indépendamment de ce *diamant*, la Russie en possède un grand nombre d'autres, qui ornent trois couronnes différentes : la couronne d'Ivan Alexiovitch en porte 881, la couronne de Pierre le Grand 847, la couronne de Catherine II, 2,536. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les dimensions de ces *diamants* sont relativement exiguës.

Au siècle dernier, le *diamant* du grand-duc de Toscane soutenait la comparaison avec notre *régent*. Il ne pesait pas moins de 139 carats, et son estimation atteignait 2,608,335 livres, chiffre qui serait presque doublé aujourd'hui.

Il faut enfin mentionner les *diamants* le *Nizam*, le *Deriaï-Noor* et le *Koh-i-noor*. Le second appartient au shah de Perse, dont un ancêtre l'enleva jadis au Grand Mogol. Quant au troisième, le *Koh-i-noor* (mot qui, en indien, signifie *montagne de lumière*), il appartenait encore en 1830 au roi de Lahore, dans le trésor duquel le vit à cette époque le capitaine anglais Burner. Il orne aujourd'hui la couronne d'Angleterre. Suivant une tradition, il existait déjà trois mille ans avant notre ère dans le trésor du roi Karma, souverain des rives du Gange.

Tous les *diamants* dont nous venons de parler ont l'Inde pour origine. Le Brésil en a cependant depuis fourni quelques-uns : le plus connu est le *diamant* du roi de Portugal. Il pèse 120 carats, n'a jamais été taillé et conserve sa forme octaédrique naturelle. Un autre gros *diamant*, appartenant à la même couronne, et désigné sous le nom d'*étoile du Sud*, a encore été découvert dans les mines du Brésil, vers 1853.

Nous n'avons pas eu la prétention de dresser la liste complète de tous les *diamants* connus; ce serait un travail ingrat et forcément rempli de lacunes. Nous ne parlerons donc ni de l'agrafe de Charles-Quint, ni du sceau de Charles Ier, agrafe et sceau de *diamant*. Le luxe des *diamants* a toujours primé tous les autres, et au siècle dernier la mode prescrivait aux personnes du grand monde d'en porter dans leur bourse, côte à côte avec les pièces d'or. Cette coutume est attestée par une anecdote que nous fournit l'*Encyclopediana* de 1760. Au siége de Phalsbourg, le prince de ***, charmé de l'intrépidité d'un grenadier, lui jette sa bourse. Le lendemain il voit arriver le grenadier : « Monseigneur, dit le brave homme, vous avez bien voulu me donner votre bourse, mais non pas sans doute les *diamants* qu'elle renferme, et je vous les rapporte. — Tu les mérites doublement, fit le prince, pour ton courage et pour ta probité : ils sont à toi. »

VOLS CÉLÈBRES DE DIAMANTS. Les *diamants*, représentant sous un volume exigu des fortunes parfois considérables, et pouvant, grâce à cette qualité, se dissimuler avec une grande facilité, ont plus d'une fois tenté la cupidité et ont été l'objet de nombreux vols. Nous ne pourrions, à moins de consacrer un volume à ce sujet, les raconter tous; mais quelques-uns de ces vols ont acquis l'importance de faits historiques, soit par les circonstances particulières qui les ont accompagnés, soit par les noms des victimes. Nous allons parler de ceux-là.

— *Vol des diamants du garde-meuble* (1792). Le garde-meuble était, à cette époque, la construction monumentale, œuvre de l'architecte Gabriel, située à l'angle ouest de la rue Royale et de la place de la Concorde (alors place Louis XV). C'est dans le garde-meuble qu'étaient enfermés les *diamants* de la couronne, confiés à de solides armoires à triple serrure. Ces *diamants* se composaient alors du *régent*, le *diamant* français par excellence; de divers autres *diamants* moins connus, et de nombreux objets précieux également ornés de *diamants*, tels que la couronne royale, le sceptre, la main de justice et autres pièces du sacre; de la célèbre chapelle d'or léguée à Louis XIII par le cardinal de Richelieu, avec ses pièces couvertes de *diamants* et de rubis et sa nef d'or pesant 606 marcs; des vases précieux d'agate, d'améthyste, etc., etc. Une exposition publique de ces trésors avait lieu chaque année, le premier mardi de chaque mois, depuis le dimanche de Quasimodo jusqu'à la Saint-Martin. En 1791, un des premiers décrets de l'Assemblée constituante eut pour objet d'ordonner l'inventaire des *diamants* de la couronne. Cet inventaire eut lieu en août 1792, après la clôture de l'exposition publique, hâtée prématurément par suite des temps de troubles dans lesquels on commençait à entrer : le 10 août venait d'avoir lieu. L'inventaire était à peine achevé que les massacres de septembre plongèrent Paris dans la stupeur. Presque aussitôt, la commune de Paris, représentant le domaine de l'Etat, mit les scellés sur les armoires contenant le trésor de la couronne, et trois commissaires permanents furent commis à leur garde. Les choses en étaient là quand, le matin du 17 septembre, Sergent, un des commissaires, et ses deux collègues reconnurent que pendant la nuit les scellés avaient été violés, sans fracture de serrure néanmoins (particularité inexplicable) et que la totalité du trésor avait disparu. Comment avait pu s'accomplir ce vol audacieux? On supposa une escalade des malfaiteurs par la colonnade qui donne sur la place Louis XV. M. Louis Blanc ne veut voir dans ce vol qu'une entreprise vulgaire, un coup de filous : suivant lui, pendant que le méfait s'accomplissait, de fausses patrouilles circulaient autour du garde-meuble pour faciliter le vol. Quoi qu'il en soit, on se mit immédiatement à la recherche des coupables, et le *Bulletin du tribunal criminel* du 17 août 1792 nous apprend que dans les poches des deux premiers voleurs qu'on arrêta furent trouvés, entre autres bijoux d'une valeur immense, deux Renommées d'or massif, un petit Bacchus à cheval sur un baril, le hochet du prince royal, tout garni de *diamants*, avec grelots d'or, et les pierres précieuses que les Indiens étaient venus offrir en présent à Louis XVI, de la part de Tippoo-Saëb. Les deux voleurs arrêtés se nommaient Chambon et Douligny. Condamnés à mort, ils obtinrent un sursis en promettant des révélations. Ces révélations amenèrent en effet l'arrestation de quelques autres coupables, qui furent jugés et exécutés avec leurs complices. En même temps se produisit un fait étrange : la Commune reçut une lettre anonyme qui lui signalait la présence d'une partie des trésors soustraits dans un fossé de l'allée des Veuves. Sergent et ses deux collègues, commissaires délégués, se rendirent à l'endroit indiqué et effectivement y trouvèrent le *diamant* dit le *régent*, le calice de l'abbé Suger, coupe d'agate onyx qui depuis a été transportée à la Bibliothèque, et divers autres objets précieux.

Que signifiait cette lettre anonyme? Etait-ce remords? était-ce embarras et regrets? Mystère qui jusqu'à nos jours n'a pu encore être pénétré. Mais, dans les temps agités où cette affaire se présenta, les partis ne manquèrent pas de s'en faire une arme, et l'on attribua au vol du garde-meuble une portée politique qu'il n'eut peut-être jamais. Historien impartial, nous devons cependant tout dire. Les uns veulent que les *diamants* volés l'aient été dans le but de fournir des subsides aux émigrés. D'autres ne craignent pas de rendre Pétion et Manuel complices et même instigateurs du vol, dont le produit aurait servi à payer la rançon des provinces de la Champagne, alors envahies par les armées prussiennes. Enfin, et ceci est la plus grave hypothèse, quelques-uns veulent que les auteurs du vol des *diamants* du garde-meuble n'aient été autres que Sergent et les deux commissaires ses collègues, préposés à la garde de ce trésor.

Ce qui est certain, c'est que, coupable ou non, Sergent emporta jusque dans la tombe le sobriquet de Sergent-Agate, à cause de l'étrange trouvaille qu'il fit dans le fossé de l'allée des Veuves, d'après l'indication donnée par l'inexplicable lettre anonyme, des nombreux trésors parmi lesquels nous n'avons pas mentionné un camée d'agate, comme le calice de l'abbé Suger. L'opinion publique s'est égarée peut-être sur le compte du commissaire de la Commune, mais il n'est pas douteux qu'il y a eu soupçon. Toute sa vie Sergent a essayé de se laver de ce soupçon. Presque centenaire, il écrivait : « J'ai voulu être digne de posséder à jamais le cœur grand et noble d'une femme que j'ai adorée seule pendant plus de soixante ans. C'était la sœur consanguine de Marceau, devenu à l'âge de cinq ans son élève chéri. Sa sœur, qui l'adopta, a fait de lui un héros. Eussé-je pu, avec une telle amie, avoir des sentiments de basse cupidité? » — « La vérité est, ajoute un historien, que, pour un besoin public, les membres du comité imaginèrent de vendre aux enchères les dépouilles déposées entre leurs mains : déplorable vente assurément, mais qui fut publique du moins, et n'enrichit pas ceux qui la firent. » Nous voulons croire cette autorité. Sergent, ailleurs, explique à sa manière l'histoire de l'*agate* retrouvée : « Lorsque, dit-il, les membres, renouvelés deux fois, décidèrent sans moi (ils étaient seize) la vente des bijoux, j'achetai une agate, assez mal montée en or; c'était un camée signé M..., nom d'un graveur français établi à Londres. Les bijoutiers priseurs l'avaient estimé deux louis. Le conseil général de la Commune ayant désapprouvé cette vente, ainsi que toutes les autres, j'ai remis ma bague, comme tous les autres acheteurs. » L'aveu porte un certain caractère de franchise, car c'est, en somme, celui d'une faute; mais de cette faute à celle que quelques-uns imputent à Sergent il y a loin. D'ailleurs, nous le répétons, il n'y a qu'obscurité sur cette sombre affaire, et nous allons en donner une nouvelle preuve. « Lors du procès des Girondins, après avoir raconté comment Lemoine-Crécy, garde général du garde-meuble, avait été remplacé dans ce poste, presque à la veille du vol, par Restou, créature de Roland, Fabre d'Églantine n'eut pas honte de dire : « J'appelle sur ce vol la responsabilité « de Roland et de toute la coalition dont il « faisait partie; » iniquité flagrante qui devait retomber sur la tête de l'accusateur, insinuation odieuse que Vergniaud repoussa par ces paroles pleines de calme et de dignité : « Je ne me crois pas réduit à l'humiliation de « me justifier d'un vol. » Ainsi s'exprime un historien enthousiaste de la Révolution. Que faut-il donc croire? Sans pouvoir rien affirmer, nous inclinons à admettre l'hypothèse la plus simple, celle que Louis Blanc signale, en un mot un vol de malfaiteurs vulgaires. Que prouvent, en somme, les violences et les récriminations terribles des hommes de cette époque tourmentée, sinon la justesse triste et profonde du mot célèbre : « La Révolution, semblable à Saturne, a dévoré ses enfants? »

Nous devons, d'ailleurs, mentionner un dernier épisode, un épilogue en quelque sorte du vol du garde-meuble. Nous avons, pour en affirmer l'authenticité, d'abord le récit d'un témoin oculaire, puis le témoignage du *Journal de Paris* de 1804. Cette même année, fut instruite et jugée la célèbre affaire de Bourgeois et consorts, pour faux billets de la banque de France. Un ancien *pandour*, surnommé *Baba*, et plus connu sous ce nom que sous son nom véritable, compromis dans l'affaire, y nia d'abord toute participation, puis fit des aveux. Il termina en implorant la clémence des juges et ajouta à sa déposition la singulière péroraison suivante : « Ce n'est pas la première fois que mes aveux auront été utiles à la société, et si l'on me condamne j'implorerai avec confiance la miséricorde de l'empereur. Sans moi, Napoléon ne serait pas sur le trône. C'est à moi seul qu'est dû le succès de la campagne de Marengo. J'étais un des voleurs du garde-meuble. J'avais aidé mes complices à enterrer dans l'allée des Veuves le *régent* et autres objets très-reconnaissables dont la possession les aurait trahis. Sur la promesse que l'on me fit de ma grâce, promesse qui fut exactement tenue, je révélai la cachette. Le *régent* en fut tiré, et vous n'ignorez pas, messieurs de la cour, que ce magnifique *diamant* fut engagé par le premier consul entre les mains du gouvernement batave pour se procurer les fonds dont il avait le besoin le plus urgent après le 18 brumaire. » Doit-on ajouter foi à ce récit, qui corroborerait notre hypothèse? Nous serions tenté de le croire, car dans la dernière affaire dont nous venons de parler incidemment, tandis que leurs complices étaient condamnés au bagne sans pitié, Bourgeois et Baba étaient simplement enfermés à Bicêtre. Ils y sont morts plusieurs années après. La clémence impériale était-elle en effet intervenue? ou bien, en consultant l'ancien dossier, les juges avaient-ils reconnu la justesse au moins d'une partie des allégations de Baba? Quant au fait de Napoléon engageant le gros *diamant* de la couronne pour se procurer des fonds, on ne le trouve sérieusement affirmé nulle part.

— *Vol des diamants de la princesse de Santa-Croce.* Mme de Santa-Croce, née Belmonte-Pignatelli, était, en 1801, une des émigrées italiennes les plus à la mode. Réfugiée en France à la suite d'un revers passager de nos armées, et veuve d'un prince romain, elle y tenait un salon où se pressait l'élite de la société parisienne. Mme de Santa-Croce possédait pour environ 300,000 francs de *diamants*. Au nombre de ses nouvelles amies françaises se trouvait une certaine dame Goyon des Rochettes, veuve d'un ancien gouverneur de Longwy, et mariée récemment (disait-elle du moins) à un exilé, Italien comme la princesse, le comte Lamparelli. Un soir, Mme de Santa-Croce se trouvait à l'Opéra avec son amie, quand cette dernière fut reconnue et abordée par un certain marquis de Loys, émigré français nouvellement rentré en France. Le marquis lia en même temps connaissance avec la princesse, devint rapidement l'hôte assidu de son salon, et resserra les liens d'amitié qui unissaient l'ex-émigré et la dame des Rochettes. Le marquis de Loys, disons-le tout de suite, n'était qu'un hardi chevalier d'industrie, et, quoique de vraie noblesse, descendait surtout directement du marquis que Molière a mis en scène dans son *Bourgeois gentilhomme*, et du chevalier stigmatisé par Lesage dans son *Turcaret*. Le but du marquis de Loys en s'introduisant dans la maison n'était autre que d'attendre patiemment l'occasion de s'emparer des *diamants* de la princesse. Cette occasion arriva enfin. Un soir que Mme de Santa-Croce dînait chez l'ambassadeur d'Espagne, le marquis, guidé, il faut le dire, par les indications de Mme Goyon des Rochettes, sa complice, et en outre aidé de deux voleurs de profession, les sieurs Bisson et Fresneau, enleva les *diamants* tant convoités et les vendit à un joaillier du Palais-Royal, presque à vil prix. La police, prévenue immédiatement, chercha longtemps en vain les auteurs de cet audacieux coup de main. Fresneau et Bisson se trahirent les premiers, en essayant de tirer parti chez un passementier de quelques mètres de galon d'or à livrée qu'ils avaient soustraits avec les *diamants*, en gens rangés qui croient qu'il n'y a pas de petites économies. Le passementier eut des soupçons et fit arrêter les deux vendeurs de mauvaise mine. Ils firent des aveux complets. Le marquis de Loys ne tarda pas à être mis également sous la main de la justice. Quant à Mme Goyon des Rochettes, ou, si l'on aime mieux, la comtesse Lamparelli, prévenue à temps, elle s'était enfuie; mais, pressée par le comte et par tous ses amis de se constituer prisonnière et d'affronter les débats, qui, croyait-on, feraient ressortir son innocence, elle finit par céder et rentra en France. Mal lui en prit : aussi lâche que voleur, le marquis de Loys la chargea d'une manière honteuse; suivant lui elle aurait dirigé le plan et l'exécution du vol. Le marquis, la dame Lamparelli, les deux voleurs de profession et le joaillier furent condamnés, les hommes à douze années de bagne, la femme à douze années de reclusion. Le marquis de Loys et la dame Lamparelli moururent avant d'avoir fini leur temps. Quant au joaillier recéleur, il sortit du bagne de Rochefort en 1813 et eut à restituer, non-seulement les *diamants* qui se trouvaient encore chez lui lors de son arrestation, mais aussi 120,000 francs représentant les manquants. Un des coupables (on ignore lequel) avait, en 1801, essayé de dérouter les investigations de la justice, en donnant, à l'aide d'un billet anonyme écrit à Mme de Santa-Croce, une sorte de couleur politique au vol dont elle venait d'être victime. Ce billet était ainsi conçu : « Le temps, signora, ne fait rien à l'affaire : j'en ai mis cependant beaucoup à exécuter la petite espièglerie que je vous ai jouée; mais consolez-vous, *votre patriotisme* vous reste. *Signé :* L'INTROUVABLE. » Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ceci n'était qu'une manœuvre et que Mme de Santa-Croce ne fut victime que de filous.

— *Vol des diamants de Mlle Mars.* En 1827, Mlle Mars, la célèbre tragédienne de la Comédie-Française, avait à son service une fille nommée Constance, entrée chez elle en qualité de femme de chambre, et qui, malgré son humble condition, était une sorte d'héroïne de roman. Vers 1824, Constance Richard (c'était le nom de cette fille) était demoiselle de comptoir dans un café de la rue Saint-Honoré, quand son patron la fit arrêter sous la prévention de vol d'argenterie et de détournements. Devant le jury, Constance pleura, jura que son patron n'imaginait cette accusation qu'afin de se venger des refus de son employée à se prêter à des complaisances coupables (elle avait dix-sept ans et demi tout au plus), et finalement elle fut acquittée. Mais ce n'est pas tout. Non-seulement Constance se prétendait innocente, mais elle ajoutait encore à son système de défense le bizarre récit suivant, qu'on peut collationner dans les journaux du temps : « Je suis née dans le canton de Vaud (Suisse) de parents chargés d'une nombreuse famille. Un jour, une grande et belle dame fait arrêter son équipage devant notre chaumière; elle paraît touchée de ma bonne physionomie et demande à mon père et à ma mère s'ils consentiraient à me laisser voyager avec elle. Cette demande, appuyée de la présentation d'une bourse remplie d'or, est bientôt acceptée, et mes parents me laissent partir, sans même s'informer du nom de cette dame bienfaisante. J'ignorais moi-même son nom véritable, car elle en changeait dans toutes les villes d'Italie et de France où elle passait, et notamment à Lyon, où elle s'arrêta longtemps. Elle en partit à l'époque des troubles qui furent réprimés par le général Canuel, et sembla craindre d'être traduite avec d'autres devant une commission militaire. Nous partîmes donc toutes deux pour Paris; nous y étions arrivées seulement depuis un jour, lorsque cette dame inconnue, qu'on appelait seulement Mme la comtesse, me fit monter dans sa voiture pour faire une promenade. Nous en descendîmes pour entrer, rue Richelieu, chez un joaillier. Mme la comtesse avait à peine eu le temps d'examiner quelques bijoux, quand un monsieur se présenta à la porte de la boutique, d'un air épouvanté, et fit entendre par signes qu'il désirait avoir avec Mme la comtesse un entretien particulier. Ils montèrent seuls dans la voiture, qui partit deux minutes après avec rapidité. Restée seule dans la boutique du bijoutier, je me mis à pleurer; on me questionna en vain sur le nom de la dame inconnue, même sur le nom de l'hôtel garni où elle était descendue. Je ne pus rien dire. Le bijoutier et sa femme voulurent bien me garder pendant quelque temps; ils écrivirent à ma famille une lettre qui resta sans réponse. Un limonadier, ami du joaillier, feignit d'avoir pitié de moi; il me prit à son service, et, après avoir eu pour moi des bontés que plus tard il